



Ordonnance de Police

Objet: stationnement et circulation à ANHEE
Brocante Place Communale et abords le 05/08/2023.

Le Collège Communal,
-Attendu que le samedi 05 août 2023, une brocante est organisée sur la Place Communale d'Anhee et ses abords;
-Attendu que cette manifestation occupe une partie de la voie publique dénommée : Place Communale, Rues des Tilleuls, du Canon et du Respois ainsi que le début de la rue des Maquisards ;
-Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
-Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
-Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC ;

ARRETE:

Art.1°: Le samedi 05/08/2023, de 03h00 à 24h00, le stationnement des véhicules est interdit sur l'entièreté de la Place communale à Anhee, sur la rue Place Communale (des deux côtés de la place) ainsi que rues des Tilleuls, du Canon, du Respois et début de la rue des Maquisards. Seul le stationnement des commerçants participant à la brocante est autorisé. Le même jour, entre 06h00 et 24h00, la circulation des véhicules est interdite sur la Place Communale et rue des Tilleuls. Toutefois, et afin de laisser libre accès aux riverains et aux services de secours, un seul côté de la voirie pourra être occupé par les brocanteurs au niveau des rues du Canon, du Respois et Maquisards.

Art.2°: Un itinéraire de déviation pour le quartier du haut de la gare sera mis en place via les rues: Grande – Chaussée de Dinant – Senenne - St Stamp et Maquisards.

Art.3°: Les présentes mesures seront matérialisées par le placement d'une signalisation ad-hoc (NADAR-E1-C3 et flèches de déviation).

Responsable de la signalisation et de l'organisation : Mr Marc Matisse : 0479/941.806.

Art.4°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.5°: Copies de la présente seront adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à Dinant, à Mr le Juge de Police à Dinant, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police locale, au CHU du site de Mont-Godinne, ainsi qu'aux organisateurs de la manifestation.

Anhee, le 11/07/2023.

La Directrice Générale f.f.,

Eve Ackaert.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 12/07/2023.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.